



FCBARCELONA
més que un club

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT EN LIGNE MOYENNANT LE WEB OFFICIEL DU FUTBOL CLUB BARCELONA

1. TITULARITÉ DU DOMAINE www.fcbarcelona.cat

Le Futbol Club Barcelona (ci-après FCB ou CLUB) avec siège social à Avenida Arístides Maillol, s/n, 08028 Barcelona, CIF G-08266298, inscrit au Registre des Entités Sportives de la Generalitat de Catalunya en qualité de club sportif, avec le n°. 2.590, Tome 2, Folio 295 du Livre d'enregistrement des entités sportives, est titulaire du web : www.fcbarcelona.cat, avec accès et navigation gratuite pour tous ses usagers.

Les usagers d'internet qui accèdent au web du FCB, sont assujettis aux politiques et conditions en vigueur au moment où ils accèdent au mentionné site web, sauf si par loi ou par décision de l'organe compétent doivent être faits les changements appropriés avec caractère rétroactif dans ces politiques ou conditions. Dans ce sens, le CLUB se réserve la faculté de réaliser, à toute moment et sans être requis un avertissement préalable, des modifications et actualisations de l'information contenue au web, de la configuration et de la présentation de celle-ci et des conditions d'accès. Donc, nous conseillons les usagers de consulter assidûment les conditions déterminées dans la note légale.

2. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION.

Le FCB met à disposition des usagers de son web, à travers la section « Achat de tickets du Camp Nou Experience », un service de réservation et achat anticipé « en ligne » disponible vingt-quatre heures (24h.), pour l'achat des tickets du « Camp Nou Experience ». Le service mentionné est de caractère onéreux, disposant l'utilisateur de toute l'information relative au processus d'achat mentionné, à tout moment sur le web.

Par tout ce qui précède, les présentes conditions générales d'achat, ont comme but établi et régler les termes et conditions relatifs au procès de requête, réservation et achat de tickets pour accéder et visiter les installations qui font partie du « Camp Nou Experience », ainsi que les droits et obligations inhérents à cet achat et usage des tickets mentionnés.

La simple utilisation et navigation par le web, et en particulier, par la section d'achat de tickets du « Camp Nou Experience », avec le but de requérir de l'information, faire la réservation des tickets, et les acheter, attribue la condition d'utilisateur et implique l'acceptation volontaire, sans réserves d'aucun type, de tous et chacun des termes et conditions du contrat d'achat, auxquels restent assujettis, et qui sont ensuite exposés.

Au cas où à un moment donné il y ait une erreur dans l'information publiée au web, nous procéderons immédiatement à le corriger. De même, il est possible que les contenus du web puissent être parfois montrés comme information provisoire.

3. PRESTATION DU SERVICE.

Le CLUB ne garantit pas l'inexistence d'interruptions ou erreurs dans l'accès au web ou son contenu, ou que celui-ci soit actualisé ou libre de virus, ou de tout autre élément qui puisse produire des altérations dans le système informatique de l'utilisateur. Le FCB fera tout le nécessaire pour corriger les erreurs, rétablir les communications et pour mettre au jour les





contenus, pourvu qu'il soit possible et que les tâches ne soient pas difficiles à exécuter, aussitôt nous ayons connaissance des erreurs, déconnexions ou du manque d'actualisation des contenus.

Le CLUB ne se rend pas responsable des préjudices qui puissent découler d'interférences, omissions, interruptions, virus informatiques, pannes et/ou déconnexions du fonctionnement opérationnel de ce système électronique ou des appareils et équipements informatiques des usagers, provoqués par des causes étrangères au FCB, qui empêchent ou retardent la prestation des services ou la navigation par le web, ni des retards ou blocages dans l'utilisation causés par des déficiences ou surcharges d'Internet ou dans d'autres systèmes électroniques, ni de l'impossibilité de prêter le service ou permettre l'accès pour des causes non attribuables au CLUB, causés par l'utilisateur, des tiers ou des cas de force majeure.

4. PROCESSUS DE RÉSERVATION, ACHAT ET LIVRAISON DES TICKETS POUR VISITER LE « CAMP NOU EXPERIENCE »

Les usagers du web : www.fcbarcelona.cat, intéressés dans l'achat de tickets pour visiter le « Camp Nou Experience », devront accéder à la section d'achat de tickets du « Camp Nou Experience » et suivre les indications ensuite décrites :

a) Demander la réservation d'un nombre déterminé de tickets pour un jour particulier, en indiquant parmi les options possibles quelle sera la forme de paiement choisie, parmi d'autres renseignements requis, en remplissant de manière correcte et complète le formulaire pertinent, s'engageant à ne pas introduire des renseignements de tiers, acceptant qu'au cas d'être confirmée cette requête de réservation par le FCB, celui-ci réalisera le prélèvement du montant des tickets réservés à travers le moyen de paiement choisi.

b) Cette requête n'est pas contraignante de la part du FCB, donc une fois reçue, elle devra être validée par le FCB. Au cas d'être acceptée, le CLUB communiquera à l'utilisateur la confirmation de la réservation demandée, moyennant l'envoi d'un courrier électronique ou au moyen déterminé à chaque moment par le FCB, avec le numéro de localisateur correspondant à cette réservation, en réalisant aussi le prélèvement du montant des tickets mentionnés, restant donc l'achat des tickets du « Camp Nou Experience » conclu et restant les parties obligées à respecter ce qui a été accordé. Au cas d'envoyer un email, il peut arriver que celui-ci n'arrive pas à votre « boîte de réception » puisque certains services internet peuvent l'avoir détecté comme « spam ». Pour ce motif le FCB conseille de consulter toujours le dossier « courrier indésirable ».

c) Une fois reçue la confirmation de réservation du CLUB, si l'intéressé désire faire une modification de celle-ci, il devra le communiquer expressément au FCB. Cette requête n'est pas contraignante pour le FCB qui se réserve le droit d'accepter la modification partielle ou totale, en accordant dans ce cas de nouvelles conditions de réservation, laissant sans effet les conditions initialement accordées, ou bien, en les rejetant. (Dans ce cas, les conditions initialement accordées et validées seront maintenues).

d) Pour recueillir les tickets réservés, il faudra s'adresser aux guichets situés aux installations du CLUB que celui-ci détermine, préalable exhibition du document de confirmation de réservation, ou en indiquant le localisateur correspondant à celle-ci.

e) Au cas de ne pas pouvoir justifier la réservation moyennant ces éléments, et vouloir réaliser la visite, l'intéressé devra payer le prix correspondant aux tarifs officiels en vigueur au moment de la visite, n'étant pas applicables dans ce cas les tarifs et conditions de réservation anticipée de groupe.





f) Une fois les tickets acquis, aucun changement ou remboursement ne sera admis, à l'exception des causes envisagées dans la législation en vigueur.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES QUI RÉGLENT LA RÉSERVATION ET L'ACHAT DES TICKETS POUR VISITER LE « CAMP NOU EXPERIENCE ».

L'Acquisition de tickets pour visiter le « Camp Nou Experience » implique l'acceptation expresse et sans réserves, par l'utilisateur intéressé, des suivantes conditions générales :

a) Les conditions sur le prix et la validité des tickets, ainsi que les horaires et le parcours du « tour » seront celles publiées au web officiel du FCB (www.fcbarcelona.cat) au moment de réaliser la réservation.

b) Les horaires, le parcours et les espaces qui composent le « tour » sont susceptibles d'être modifiés et/ou jusqu'à fermés et/ou annulés totale ou partiellement pendant le temps que la circonstance ou fait requière, à la suite de :

- Le développement nécessaire et indispensable de certaines activités ordinaires et/ou extraordinaires de domaine sportif dans les installations du FCB (par. Ex matchs de Liga Española, « Copa del Rey » et « UEFA Champions League », entraînements des équipes du FCB ou d'équipes rivales, etc. présentations des équipes, de joueurs, de sponsors, etc.)
- De la modification ou altération des dates et horaires initialement fixés dans les calendriers sportifs officiels, une fois réalisé le communiqué par l'organe compétent et correspondant au FCB.
- De causes justifiées et/ou de force majeure dérivées de certains facteurs et/ou circonstances, qui requièrent l'organisation et développement de certains actes et/ou événements sociaux, institutionnels ou d'autre sorte, de caractère extraordinaire, tels que ceux ensuite indiqués de caractère énonciatif et exemplaire, en aucun cas limitatif (par. ex. hommages et célébrations à la suite de l'obtention de titres, à cause du départ de techniciens et joueurs, hommages pour décès de personnes en rapport ou qui ait été en rapport avec le FCB, conférences de presse et communiqués du Comité Directeur, événements de sponsors du FCB autorisés par le Club, etc.).

c) Aux effets précédents, aussi bien les conditions générales, que les spécifiques dérivées de circonstances telles que celles exposées au point b) précédent, seront publiées toujours et en tout cas au web du CLUB, aux effets de maintenir dument informés les usagers. Donc, le client avant sa visite, devra consulter les spécificités (le cas échéant) du « tour » à la date prévue de sa visite, sans préjudice des communications réalisées par celles-ci, auxquelles le FCB est obligé selon la réglementation applicable en vigueur à chaque cas.

d) Aux effets précédents, le FCB se réserve le droit de :

- Modifier le parcours du « Tour » en essayant d'adapter l'itinéraire de manière qu'il permette la visite des endroits les plus emblématiques.
- Offrir la possibilité de réaliser la visite dans un autre moment à convenir d'un commun accord par les parties.

e) Au cas où :

- Il ne soit pas possible de modifier le parcours du « Tour ».
- Le client n'accepte pas la réalisation de la visite dans un autre moment.





Le FCB remboursera la totalité du montant correspondant au prix des tickets mais pas les frais de gestion ou autres dérivés de l'achat, comme ainsi établi la réglementation applicable actuellement en vigueur. Ce remboursement devra être demandé par le responsable du groupe dans les quarante-huit heures (48h) suivantes à l'annulation, en fournissant les renseignements nécessaires pour que ce remboursement puisse être fait effectif dans le délai le plus bref possible. L'échéance du délai établi sans que le responsable du groupe ait demandé le remboursement du montant correspondant à l'achat des tickets effectué, sera considéré comme la renonciation par celui-ci au remboursement des montants qui, le cas échéant, pourraient lui correspondre. En aucun cas il y aura aucun type de remboursement au-delà du délai établi. Le remboursement du montant des tickets, le cas échéant, se fera à la carte de crédit et/ou débit, c/c, etc. que l'acheteur aurait choisi avec le but de réaliser l'achat des tickets dans un délai d'environ 3 à 15 jours ouvrables.

f) L'impossibilité du client de réaliser le tour (indépendamment de la cause qui le provoque), pendant la période de validité du ticket pour des causes complètement étrangères au FCB et/ou l'erreur de celui-ci en réalisant l'acquisition, ne seront pas des causes valables pour demander le remboursement du montant des tickets, donc, impliquera automatiquement la perte du montant des tickets acquis.

g) De même, l'utilisateur pourra exercer son droit à refuser, conformément avec la réglementation en vigueur en matière de consommation et organisation du commerce au détail.

h) Le nombre de personnes composant un groupe qui a effectué réservation pour réaliser le « tour », ne pourra pas être modifié une fois réalisé le paiement de cette réservation.

6. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ DU FCB.

Le FCB ne sera en aucun cas responsable des circonstances qui ensuite sont communiquées, à titre énonciatif et non limitatif, ni des dommages qui en puissent découler puisqu'il ne peut et ne doit pas les garantir : a) Possibles erreurs de sécurité qui puissent se produire à la suite de l'utilisation d'ordinateurs infectés avec des virus informatiques ; b) utilisation par des tiers d'éléments propriété du CLUB qui confondent sa personnalité ; c) infractions des droits de propriété industrielle et intellectuelle par des tiers ; d) inexécutions de tiers qui puissent affecter les usagers du web du FCB ; e) la faille de fonctionnement du web ou d'un de ses services pour des causes étrangères au CLUB ; f) conséquences dérivées du mauvais fonctionnement du navigateur ou par l'utilisation de versions non actualisées de celui-ci.

7. CONDITIONS D'ACCÈS ET PERMANENCE DANS LES INSTALLATIONS DU FCB, EN PARTICULIER CELLES FAISANT PARTIE DU « CAMP NOU EXPERIENCE ».

a) Le FCB se réserve le droit d'admission, n'étant pas permise l'entrée d'aucun objet estimé ou considéré dangereux par le CLUB.

b) La visite avec des mineurs implique de la part des adultes qu'au nom et représentation du groupe en soient leurs responsables, l'obligation de surveillance et attention à tout moment, en comprenant qu'ils ont l'autorisation de parents ou représentants légaux autorisés, depuis le moment où les mineurs accèdent aux installations comprises dans le parcours du « Camp Nou Experience », en libérant à tous les effets le FCB de toute responsabilité qui puisse dériver de la faible surveillance ou attention de ceux-ci, qui sont considérés être responsabilité des adultes mentionnés.





- c) Il n'est pas permis de fumer ou consommer des aliments ou boissons à l'intérieur des installations qui font partie du parcours du tour « Camp Nou Experience » (sauf les points officiels de restauration autorisés).
- d) Le FCB pourra refuser l'accès ou expulser de l'enceinte le porteur du ticket en cas d'inexécution des présentes conditions ou bien en cas de négliger les indications effectuées par le personnel du FCB.
- e) La dénegation de l'accès ou expulsion pourra être aussi portée à terme au cas où, rationnellement, on puisse prévoir que sa permanence dans les installations du FCB, implique une situation de risque ou danger pour le propre porteur du ticket ou pour le reste de visiteurs du tour « Camp Nou Experience », se responsabilisant personnellement le porteur en question, dans tous les cas, de ses propres actions et omissions quand celles-ci provoquent des lésions à des tiers ou des dégâts matériels.
- f) Le CLUB ne se rend responsable d'aucune perte ou soustraction de tickets, ainsi que d'aucun bien personnel.
- g) Toute tentative d'escroquerie, soustraction, vol, ainsi que dommages à la propriété privée causés directe ou indirectement dans les installations du CLUB, légitimera le club à tenter des actions en justice qu'il considère pertinentes contre les causants.
- h) L'utilisation d'équipes photographiques ou d'enregistrement professionnels est interdite dans les installations du CLUB, sans avoir été préalablement autorisés par le FCB.
- i) Les pointeurs laser et les animaux sont aussi interdits, sauf les chiens guide.

8. UTILISATION DES TICKETS ACQUIS.

- a) Chacun des tickets du groupe, devra être nécessairement utilisé par les personnes faisant partie de celui-ci. Par conséquent, sa commercialisation et/ou tout autre type de cession ou transmission onéreuse est strictement interdite et pourra provoquer l'annulation automatique de ceux-ci sans aucun type de compensation ou remboursement.
- b) Toutes les personnes faisant partie d'un même groupe avec des tickets acquis avec « tarif de groupe » devront accéder ensemble au Tour/Musée avec une marge de temps d'un maximum d'une demie heure (à compter depuis l'entrée de la première personne du groupe). Une fois cette période de temps écoulée, les tickets des personnes n'ayant pas accédé resteront automatiquement annulés, sans avoir droit à aucun type de compensation ou remboursement.
- c) Les personnes du groupe avec des tarifs réduits devront présenter le document/carte qui prouve le droit à ce tarif au point de contrôle d'accès à l'enceinte.





- d) Les membres du groupe devront conserver le ticket pas seulement pendant toute la période de temps de la visite au « Camp Nou Experience », mais aussi tandis qu'ils se trouvent dans les installations du FCB, étant obligés à le montrer au personnel du Club désigné à ces effets, si nécessaire.
- e) Les tickets du tour incluent différents éléments de sécurité pour préserver sa validité et authenticité. Le FCB ne se rend pas responsable du/des tickets qui n'aient pas été acquis selon le processus et les canaux de vente officiels et autorisés par le CLUB. Tout ticket abîmé, cassé ou avec des indices de falsification légitimera le FCB pour empêcher à son porteur l'accès à l'enceinte. En cas de falsifications, le FCB se réserve le droit d'adopter les mesures légales correspondantes.
- f) Le Client est responsable du bon usage des tickets et des installations du FCB, en libérant le FCB de toute responsabilité à ce titre.
- g) Le FCB se réserve le droit d'adopter les mesures et tenter des actions en justice considérées pertinentes quand il détecte un mauvais usage direct ou indirect, par négligence, dol, des tickets et des installations du FCB, par le client ou des tiers usagers, ainsi que la réclamation pour dommages et intérêts, le cas échéant, que cette conduite ait pu provoquer au FCB.
- h) La revente illégale (ou la tentative de revente illégale) d'un ticket, constitue une cause pour la captation ou annulation de ce ticket sans remboursement ou tout autre type de compensation. Dans le but d'éviter la revente illégale, l'acquisition de tickets peut être limitée quant au nombre, s'établissant un maximum par personne ou groupe. La réalisation d'achats contrevenant les critères établis par le FCB et communiqués à la section « Achat de tickets pour le Camp Nou Experience » du web : www.fcbarcelona.cat, légitimera le CLUB pour annuler ces tickets ; à ce effet il faudra avertir dument l'acheteur.
- i) L'acquisition de tickets ne donne pas droit au client à utiliser celui-ci ou son contenu avec des fins publicitaires, de marketing ou de promotion (inclus les concours, présents et/ou tirages au sort). Le manque de respect de cette interdiction légitimera le FCB pour l'inutilisation du/des ticket/s et pour tenter toutes les actions judiciaires considérées pertinentes pour réclamer les dommages et intérêts que cette conduite ait pu provoqué au FCB.

9. POLITIQUE DE PRIVACITÉ. PROTECTION DE RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE PERSONNEL.

Conformément à la Loi Organique 15/1999, du 13 décembre, de Protection de Renseignements de Caractère Personnel, et législation de développement en vigueur, les renseignements des usagers qui accèdent au web www.fcbarcelona.cat, seront incorporés à un fichier automatisé dont le FCB, avec domicile à avenida Arístides Maillol, s/n (08028), est responsable, ayant ce fichier caractère confidentiel, aux effets de porter à terme la gestion et le suivi de l'achat des tickets du tour « Camp Nou Experience », jusqu'à ce que celui-ci se réalise. Seulement au cas où l'acheteur ait coché la case de refus au traitement de ses renseignements avec des fins commerciaux, ceux-ci ne seraient pas utilisés pour des communications postérieures par le CLUB.

Les personnes accédant aux installations du FCB et réalisant le tour « Camp Nou Experience » avec le ticket acquis à ces effets, prêtent leur consentement pour être enregistrés le cas échéant, comme partie du public visiteur, cédant leur image au CLUB de manière gratuite pour l'utilisation que le FCB considère appropriée lui donner.

Toutefois, les usagers majeurs, et dans le cas des mineurs, en son nom et représentation, leurs représentants légaux, pourront exercer à tout moment le droit d'accès, rectification et/ou annulation, en envoyant une communication écrite, avec une





FCBARCELONA
més que un club

photocopie de son DNI, et dans le cas des mineurs, additionnellement aussi photocopie du DNI du mineur (le cas échéant), au responsable du fichier, FC Barcelona, à son domicile social : Avenida Aristides Maillol, s/n, 08028 Barcelona ou à la suivante adresse de courrier électronique : lopd@fcbarcelona.cat, en exprimant de manière précise le droit qu'ils veulent exercer et les motifs.

Le FCB dispose des connaissances et moyens techniques nécessaires pour le traitement informatique de bases de données et la prestation de certains services et possède et dispose des mécanismes de sécurité nécessaires pour la protection et sécurité dues de renseignements selon les normes établies dans la réglementation actuellement en vigueur applicables en matière de protection de renseignements.

10. CONSULTATIONS, SUGGESTIONS, PLAINTES OU RÉCLAMATIONS.

Pour toute suggestion, consultation, plainte ou réclamation, l'utilisateur peut s'adresser au FCB, à travers les canaux de communication actuels ou futurs déterminés à chaque moment, tels comme :

- Téléphone: 902 1899 00 (Espagne) / + 34 93 496 36 00 (en dehors de l'Espagne)
- Courrier électronique: oab@fcbarcelona.cat
- Courrier postal: Futbol Club Barcelona, Avenida Aristides Maillol, s/n, 08028 Barcelona (España)

11. LÉGISLATION APPLICABLE ET JURIDICTION.

Les présentes conditions générales d'achat avec, le cas échéant, les conditions particulières qui puissent s'établir, régleront expressément les rapports établis entre le FCB et les usagers qui achètent des tickets pour le « Camp Nou Experience » à travers le web.

Les présentes conditions générales ont été élaborées conformément aux dispositions de la Loi 34/2002, du 11 juillet, de services de la société de l'information et de commerce électronique la Loi 7/1998, du 13 avril, sur conditions générales d'achat, le Décret Royal Législatif 1/2007, du 16 novembre, selon lequel est approuvé le texte refont de la Loi Générale pour la Défense des Consommateurs et Usagers et autres lois complémentaires et la Loi 7/1996, du 15 janvier, de réglementation du Commerce au détail, ainsi que toutes autres dispositions légales qui résultent applicables.

Le FCB pourra modifier les présentes conditions générales, moyennant la publication de ces modifications dans son web.

Si une clause incluse dans ces conditions générales fusse déclarée totale ou partiellement nulle ou inefficace, cette nullité ou inefficacité affectera seulement à cette disposition ou à la partie de celle-ci qui résulte affectée, en la considérant non posée, restant en vigueur le reste.

Dans le cas de conflit ou divergence dans l'interprétation ou application des présentes conditions légales, les cours ou tribunaux qui, le cas échéant connaîtront l'affaire, seront ceux établis par la réglementation légale applicable en matière de juridiction compétente, qui s'agissant de consommateurs finaux, sera celle de l'endroit où l'obligation doit être remplie ou celle du domicile du consommateur.





FCBARCELONA
més que un club

Au cas où le consommateur ait son domicile en dehors de l'Espagne, ou que la gestion consiste dans un achat réalisé par une entreprise, les deux parties se soumettent avec renonciation expresse à toute autre juridiction qui puisse leur correspondre, aux Cours et Tribunaux de Barcelone (Espagne).

